



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Jan Jambon, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant la sécurité de nos centrales nucléaires.**

- déposée le 22 février 2016 -

Monsieur le Ministre,

L'enquête initiée en Belgique pour traquer la cellule terroriste de Paris a permis de mettre la main sur une preuve matérielle inquiétante. Les enquêteurs ont mis la main sur une vidéo d'une dizaine d'heure filmant les allées et venues du directeur du programme de recherche et de développement nucléaire belge. Cela peut laisser penser que l'ambition des terroristes serait aussi de perpétrer une attaque nucléaire sur le sol européen.

Monsieur le Ministre, ma question est donc la suivante :

- Où en sont les mesures de sécurité autour de nos centrales nucléaires ? Existe-t-il un dispositif spécifique de sécurité face à une attaque terroriste sur nos centrales nucléaires ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse à la question parlementaire n° 1074 du 22 février 2016 de Madame JADIN Katrin, Députée

Objet: Centrales nucléaires – Sécurité

Nous ne pouvons pas dévoiler où se trouvent les mesures de sécurité autour des centrales, ni de quelles mesures il s'agit. Une des mesures de sécurité consiste justement à ne pas fournir de détails sur les mesures de sécurité. Cela étant, il est vrai que la possibilité d'attaques terroristes est prise en compte dans la sécurisation des sites nucléaires.

Nous pouvons également dire que tous les sites nucléaires en Belgique sont actuellement en 'vigilance accrue'. C'était déjà le cas après les attaques sur la rédaction de Charlie Hebdo en janvier 2015 et cela a été renforcé après les attentats de Paris en novembre 2015 et encore plus après les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016. Concrètement, cela signifie que des mesures de sécurité supplémentaires ont été prises, que les autorités de sécurité analysent continuellement la menace terroriste vis-à-vis des centrales nucléaires et que le régime de sécurité nucléaire est revu régulièrement. Cette révision tient compte des nouveaux développements et des informations pertinentes, comme la découverte d'une vidéo d'un haut représentant du secteur nucléaire qui a été épié par des personnes liées au dossier des attentats de Paris.

Depuis les attentats de Bruxelles du 22 mars, le niveau de menace a temporairement été relevé à 4 pour tout le territoire belge, en ce compris les centrales nucléaires. Cela a eu pour conséquence l'activation automatique d'une procédure interne réflexe d'occupation minimale sur les sites des centrales nucléaires de Doel et de Tihange. Cela signifie que le personnel non nécessaire pour assurer la sûreté et la sécurité du site était appelé à quitter le site. Depuis le 23 mars, les deux centrales sont repassées en occupation normale.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé, avant les attentats de Bruxelles, de créer au sein de la police fédérale un corps de surveillance et de protection ayant notamment pour mission la protection des sites nucléaires. Dans l'attente du déploiement de ce corps spécialisé, le gouvernement a décidé début mars de déployer entretemps des militaires sur tous les sites nucléaires belges. Cette décision a été prise dans le cadre de la sécurisation continue et pas sur base d'une menace concrète vis-à-vis d'un des sites nucléaires.

De Minister,

Le Ministre,

Jan Jambon